Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260402-D28_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Etaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, Mme Chantal BOISSIÈRE, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, M. Cyrille DELAPORTE, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, M. François AGENAIS, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Pouvoirs :

Étaient absents : M. Malo PONCHEL.

Secrétaire de séance : M. Régis SIMON en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 26 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2026

Délibération n° 28-2026

Objet : Vie municipale – Désignation des membres du Syndicat Intercommunal Animation Jeunesse Enfance (SIAJE)

Rapporteur : M. Éric POUSSIN, Maire

Exposé :

Vu les articles L.5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2006 modifié portant création du syndicat intercommunal à vocation unique Animation Jeunesse Enfance ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Animation Jeunesse Enfance ;

Vu l'article 7 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin uninominal à bulletin secret mais que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260402-D28_2026-DE

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,

Ayant entendu l'exposé,

Sont candidats au poste de titulaire :
- Madame Daisy DELOURME
- Madame Marie LEONARD
- Madame Aude RENOUARD

Sont candidats au poste de suppléant :
- Madame Kassandre GUEPIN
- Madame Justine TESSIER
- Monsieur Malo PONCHEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DESIGNE** les membres du Syndicat Intercommunal à vocation unique Animation Jeunesse Enfance suivants :
  - **Délégués titulaires :**
    - Madame Daisy DELOURME
    - Madame Marie LEONARD
    - Madame Aude RENOUARD
  - **Délégués suppléants :**
    - Madame Kassandre GUEPIN
    - Madame Justine TESSIER
    - Monsieur Malo PONCHEL
- **CHARGE** M. le Maire de transmettre la présente délibération au Syndicat Intercommunal à vocation unique Animation Jeunesse Enfance.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site mairie-la-fresnais.fr .

Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 2 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Régis SIMON

Le Maire,
Eric POUSSIN



